



**MAIRIE**  
50 rue Waldeck Rousseau  
58150 POUILLY-SUR-LOIRE

☎ 03 86 39 12 55  
✉ [contact@mairie-pouillysurloire.fr](mailto:contact@mairie-pouillysurloire.fr)  
🌐 [www.mairie-pouillysurloire.fr](http://www.mairie-pouillysurloire.fr)  
📍 Ville de Pouilly sur Loire

## Bulletin Communal d'Information

N°2  
MAI 2024



*Directeur de publication*  
Pascal KNOPP  
*Imprimé par nos soins*

*Photo Serge Égard*

Éditorial

### LE MOT DU MAIRE

Chères Pouillysoises, Chers Pouillysois,

Comme chaque début d'année, le conseil municipal doit voter son budget primitif, en s'appuyant sur les travaux menés par les différentes commissions. Je tiens à remercier les élus y participant, mais aussi notre secrétaire générale et notre responsable des services techniques qui se sont fortement impliqués.

Ce budget 2024 a été présenté en équilibre à hauteur de 2 159 000 € pour le fonctionnement et de 3 010 000 € pour l'investissement. Il a été adopté lors de la séance de conseil municipal du 10 avril 2024.

Les sommes investies sont très conséquentes et destinées essentiellement aux travaux d'aménagement du centre bourg, mais aussi à la rénovation du cabinet médical et au futur regroupement des écoles. Ces trois opérations sont essentielles pour l'attractivité et le bien-vivre de notre commune.

Les travaux de revitalisation de notre centre bourg avancent au rythme prévu. Lors de la réunion publique que nous avons organisée le 4 janvier dernier, M. Bouchez, représentant l'entreprise Merlot, vous avait détaillé les différentes phases et les modalités de réalisation des chantiers du parking de la Poste et de la rue Waldeck Rousseau.

Il avait insisté sur un point fondamental : tous les désagréments seront pris en compte et anticipés afin que les mobilités et les accès aux commerces soient possibles pendant toute la durée des travaux. Après 4 mois de travaux, force est de constater, et je m'en réjouis, que l'attractivité de notre village est intacte et que les magasins sont livrés et accessibles à toutes et tous en totale sécurité.

Nous savions que la mise en place d'une déviation par les bords de Loire allait créer un afflux supplémentaire de véhicules. Des contrôles de vitesse avaient été demandés auprès des services du Conseil Départemental, propriétaire de la route, et ceux-ci avaient détecté des vitesses moyennes légèrement supérieures à la limitation. Nous prévoyons de les rencontrer au mois de juin afin d'étudier toutes les possibilités d'aménagements à mettre en œuvre pour réduire la vitesse sur cette route mais aussi sur la traversée du Bouchot.

Le cabinet d'étude Filigranne avait déjà identifié ce risque et conseillé de laisser la circulation à double sens sur la rue Waldeck Rousseau de sorte que la route des bords de Loire ne devienne pas l'axe de circulation permanent de la traversée Nord/Sud de notre bourg.

La saison des festivités débute ce mois de mai et se poursuivra pendant l'été. Je remercie toutes les associations qui se mobilisent et animent notre bourgade. Leur investissement est remarquable et atteste de la dynamique de Pouilly sur Loire. Vous trouverez, dans ce bulletin, les dates de ces différentes animations.

Bien à vous.

Pascal KNOPP, Maire de Pouilly sur Loire.

Pour recevoir les informations de la Commune, vous pouvez télécharger l'application "panneaupocket"

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

**BONNE UTILISATION !**

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)  
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".  
© PanneauPocket

## LES PETITES ANNONCES....

Si vous souhaitez acheter, échanger ou vendre des objets, proposer des demandes ou offres d'emploi, de logements, etc...

Contactez Nathalie au secrétariat de Mairie ou par ☎ au 03.86.39.12.55

Votre annonce paraîtra gratuitement dans le prochain bulletin.

**A vendre** : Table basse de salon – Bois massif, dessus carreaux céramique verte. Prix 60 € - ☎ 06.80.56.15.46

**A vendre** : Citroën C5 automatique, blanche, intérieur cuir – HDI 2l – 9 cv - suspension hydraulique - modèle "exclusive" ou 06-2017 - ☎ 06.07.450.500.



**Recherche** à Pouilly sur Loire : Femme de ménage pour une demi-journée tous les quinze jours. Toute latitude pour les jours et les horaires. ☎ 06.74.66.10.00.

**Recherche** : dans l'accompagnement au quotidien : ménage, repassage, préparation repas, faire ou emmener faire les courses, .... [charlotte.guenot@outlook.fr](mailto:charlotte.guenot@outlook.fr) ou ☎ 07.51.68.46.71.

## Calendrier des Manifestations

Dimanche 2 juin	Quai Jules Pabiot	Bourse d'échanges et exposition de véhicules anciens Association Atelier rétro 58
Vendredi 7 juin	Rues de Pouilly Rue René Couard, Avenue de la Gare, Rue du 19 mars, Rue des Gazons, route de Châteauneuf	3 <sup>ème</sup> édition Course Cycliste Départ 20 heures
Samedi 8	Quai Jules Pabiot	Fête de l'Été - Centre Social
Dimanche 9	Quai Jules Pabiot	Brocante du Comité des Fêtes
	Salle des Fêtes	Élections Européennes 8 heures à 18 heures
Samedi 22 juin	Parking de la Poste	Fête de la Musique Animation musicale en soirée Parking de la Poste Association Vivons Pouilly et Comité des Fêtes
Dimanche 14 juillet	Quai de Loire	Marché artisanal de 17 h à 21 h Restauration - Buvette Bal après le feu d'artifice
	Stade Malaga	23 h - Feu d'artifice du Comité des Fêtes
Dimanche 8 septembre	Brocante du Centre-Ville	Comité des Fêtes
Dimanche 22 septembre	Salle des Fêtes	Loto du Comité des Fêtes

## PROGRAMME A LA GALERIE – Impasse de la Mairie

- du lundi 08 au dimanche 14 juillet ⇨ Eve Domy, peinture et Sheppiock, plasticienne
- du lundi 22 juillet au dimanche 28 juillet ⇨ Patricia NOBLET et Laure GRANGIRAND : peinture.
- du lundi 29 juillet au dimanche 4 août ⇨ Philippe SOHIEZ : photographie
- du lundi 5 août au dimanche 11 août ⇨ Les Créations d'Anne-Charlotte : bijoux fantaisies.
- du lundi 6 août au dimanche 12 août ⇨ Angel MARTIN : peinture (aquarelle, pastel, gravure).

Des informations complémentaires avec les horaires vous seront apportées au fur et à mesure des programmations.



### En cas de vente d'un bien immobilier sur la commune

#### Vous devez



**En tant qu'acheteur** : vous présenter en mairie, dès la signature chez le notaire, pour remplir la fiche de renseignements pour l'abonnement au service de l'eau, muni de votre attestation notariale et de la photo du relevé de l'index du compteur d'eau faite au jour de la vente.

**En tant que vendeur** : signaler la vente de votre bien en nous produisant l'attestation notariale constatant celle-ci, ainsi que la photo du relevé de l'index de votre compteur au jour de la vente. Sans ces démarches, le compteur restera au nom de l'ancien propriétaire qui sera redevable des factures émises. Ces démarches peuvent être effectuées par mail à l'adresse suivante : [compta@mairie-pouillysurloire.fr](mailto:compta@mairie-pouillysurloire.fr)

Ces démarches sont indispensables pour le bon fonctionnement du service.

Merci de votre compréhension  
Nathalie RAIMBAULT

## RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

La relève des compteurs d'eau a débuté le lundi 13 mai par les secteurs de Charenton, Avenue de la Tuilerie et les Loges.

L'agent communal en charge de la relève sera en possession d'une carte (avec photo) portant le logo de la mairie, justifiant de sa fonction.

Petite nouveauté de cette année, afin de pouvoir rencontrer le plus d'abonnés possible, la relève s'effectuera en journée de la façon suivante :

Lundi et jeudi de 11 heures à 18 heures 30

Mardi et Mercredi de 8 heures à 15 heures 30

Et vendredi de 8 heures à 13 heures

Avant le passage de notre agent pensez à :

- dégager le regard et le rendre accessible,
- vidanger le regard s'il est inondé,
- mettre en conformité le regard (trappes, escalier).





## Hommage à André JEANNOT

Nous souhaitons, à travers ce bulletin, rendre hommage à André JEANNOT qui nous a quitté le 31 mars 2024.

Né le 09 novembre 1933, André a effectué toute sa carrière professionnelle aux ateliers SNCF de Varennes Vauzelles.

Très attaché à ses racines, il s'est vite investi dans la vie communale. Conseiller municipal de Mars 1977 à Mars 1989, André n'a jamais failli à l'engagement qui était le sien. Président de l'Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative de Pouilly, il a contribué à promouvoir les attraits touristiques de notre cité, ce qui lui avait valu d'obtenir la médaille du Tourisme. Membre actif du Comité départemental du fleurissement, il se plut à effectuer ses visites d'évaluation et à distiller ses compliments à ceux qui contribuaient à embellir le territoire.

Pas une journée sans venir saluer le personnel administratif de la Mairie et les élus présents ! Pas une journée sans rendre des services aux uns et aux autres ! Pas une journée sans faire des recherches sur l'histoire locale, alimentant ainsi des classeurs précieusement conservés en Mairie ! Ils resteront d'ailleurs le souvenir de cet homme engagé, dévoué, profondément humain que nous aimions tant croiser. Un grand merci pour les actions menées et les moments de partage.



## La vie locale...

D'élégantes Bernaches du Canada sur la Loire en crue, devant le Pavillon du Milieu de Loire.



### Améliorer votre Confort de Vie

*Nous vous proposons le 8 octobre 2024 à partir de 13h30 et jusqu'à 18h, une animation à la Salle des Fêtes de Pouilly sur Loire.*

*Vous pourrez rencontrer des professionnels de santé sur différents stands qui répondront à toutes vos questions.*

*Nous accueillerons le SSIAD, la résidence autonomie Le Coteau des Vignes, les associations FOUTU CANCER et Plateforme de Répit et Accompagnement des Aidants, le laboratoire HARTMANN spécialiste de l'incontinence.*

*Certaines associations et laboratoires doivent confirmer leur venues, comme EMERAUDE, le laboratoire MEME, etc.*

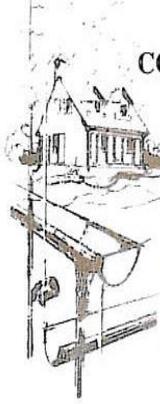
*Nous mettons tout en œuvre pour que cette manifestation vous apporte satisfaction et que vous rencontriez des intervenants répondants à vos attentes.*

*Aucun produit ne sera vendu lors de cette animation et l'entrée sera gratuite.*



Bar – PMU – Française des Jeux - Petite restauration  
65 rue Waldeck Rousseau

**Horaires d'ouverture**  
Fermé le lundi  
Du mardi au vendredi 6h30 à 20h  
Samedi 7h à 20h  
Et dimanche 7h à 19h



COUVERTURE  
CHARPENTE  
ZINGUERIE

**Xavier HÉRAULT**  
☎ **06.09.55.82.44**

**3bis rue du Pont des Meunières**  
**Charenton**  
**58150 POUILLY SUR LOIRE**

## Le jardin musical de Patrick Guerthault alias Patrick Lambda en préparation

Patrick Guerthault, Parisien d'origine, est venu s'installer dans notre cité il y a quelques années, attiré par le cadre magnifique.

Ancien informaticien, musicien, auteur compositeur, poète, il a mis sur pied, l'an dernier, un projet original : un jardin musical. Celui-ci sera à nouveau ouvert au public à partir de la Pentecôte, au 3 rue René Couard. Des instruments de musique, des sculptures en métal, des affiches, des portraits d'artistes connus, des mannequins garnissent son jardin dont la topologie est presque pensée pour le projet. Une installation in situ !

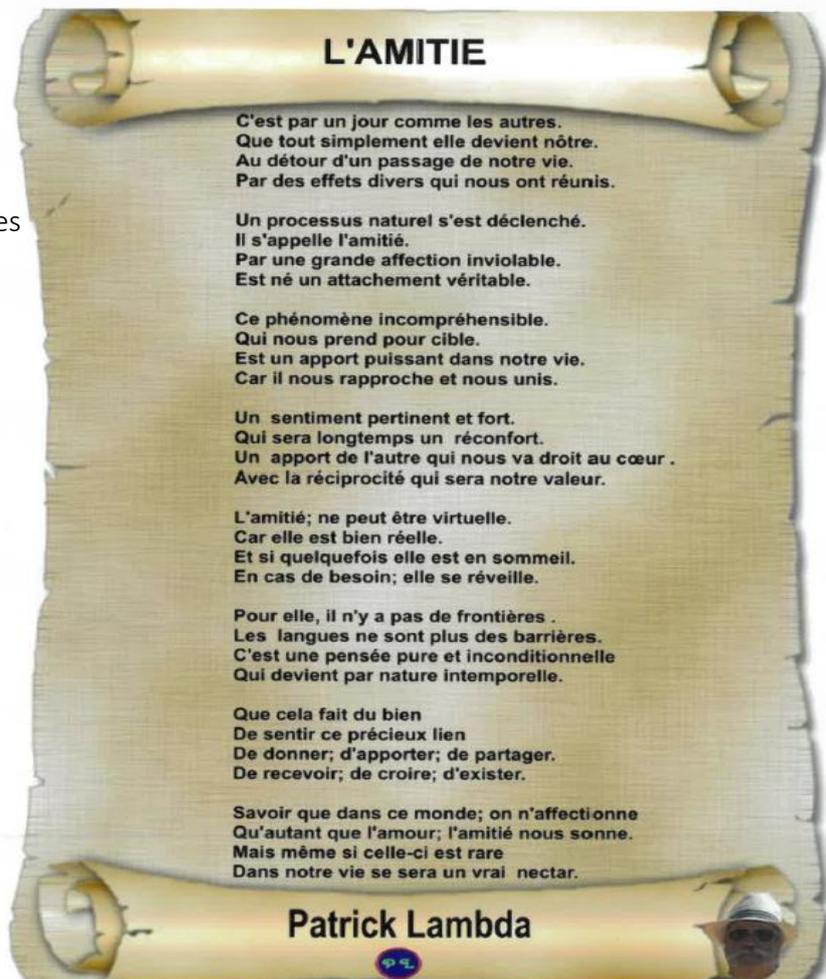
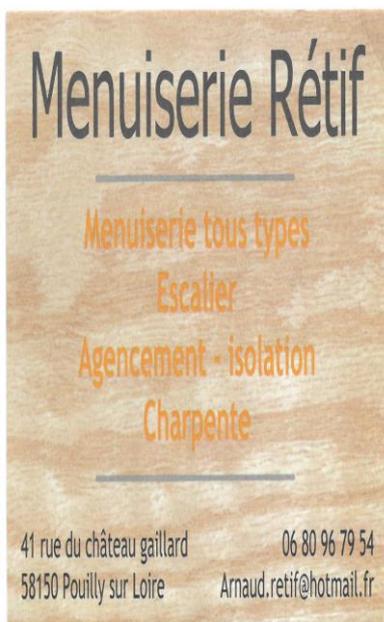
Ce travail de mise en œuvre est le fruit de sa passion insatiable pour la musique et de ses relations privilégiées avec certains artistes dont Jean-Louis Aubert auquel il voue une véritable admiration.

L'épouse de Patrick, décédée en 2019, lui avait soumis l'idée d'aller au bout de ses projets et de ses rêves. Le rêve s'est ainsi transformé en réalité.

Informations au 06 68 67 57 26



Poème extrait du recueil de textes écrit par Patrick Lambda.

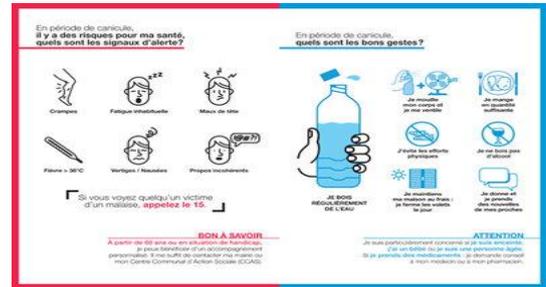




**LE RAMASSAGE DES ESCARGOTS  
EST INTERDIT  
du 1<sup>er</sup> AVRIL au 30 JUIN**

**PLAN CANICULE 2024**

Si vous êtes une personne isolée ou si vous connaissez une personne seule qui pourrait avoir des difficultés en période de canicule, merci de venir vous inscrire sur le registre prévu à cet effet ou en informer la Mairie de Pouilly ou appeler le [03.86.39.12.55](tel:03.86.39.12.55).



La Gendarmerie de Pouilly met à la disposition des habitants de notre Commune une fiche de signalement d'absence du domicile qui sera à déposer, une fois complétée, à la Brigade de Pouilly. Et vous pouvez également télécharger l'application *PanneauPocket* pour être informés des informations publiées par la Gendarmerie



**FRICHES**

Le Maire attire l'attention des propriétaires de friches situées près des maisons, sur les **risques d'incendie** qui peuvent exister au cours de la saison d'été...

Par conséquent, **toutes dispositions doivent** être prises afin de procéder en temps utile aux travaux de fauchage et de nettoyage.

**Spa Kar'In**  
*Artistes de Bonheur*

Soins visage & corps  
Modelages relaxants  
Minceur LPG  
Photomodulation led Light Angel  
Fleurs de Bach  
Epilations et soins complémentaires...

Marques:  
PHYTOMER, FLEURS,  
L'ATELIER DES DELICES, COULEUR CARAMEL...

47 rue W.Rousseau - 58150 Pouilly/Loire  
03.86.39.09.45  
karin.spa@sfr.fr



Spa Kar'In

03.86.39.09.45  
www.spakar.in.fr

Bruno Alves

Mécanique auto toutes marques



**BJA MECANIQUE**

Tel : 06 76 44 90 43

A domicile et à l'atelier

Siret 81915634000013

3 rue bouquin

Les Loges

58150 Pouilly sur Loire

## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL du 21 mai 2007 portant réglementation des BRUITS DE VOISINAGE...

### Propriétés privées :

Article 5 : Les occupants et utilisateurs doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou pour les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

### ☞ les jours ouvrables

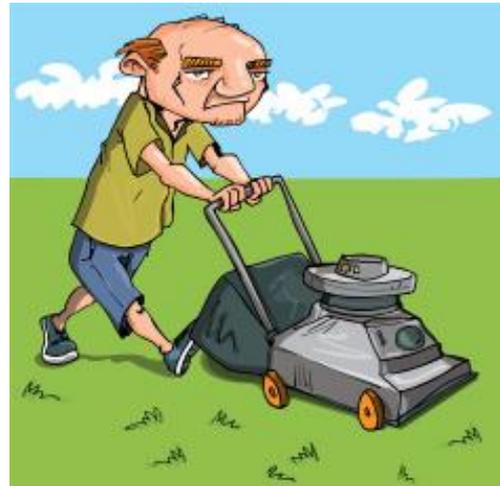
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

☞ les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

☞ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique



**TAXI**  
24h/24  
7j/7  
**58**  
**TAXI AMI**  
RIBEIRO M  
**06.89.29.26.72**  
Pouilly sur Loire  
CONVENTIONNÉ  
**TOUS TRANSPORTS MÉDICAUX ASSIS**  
TOUTES DISTANCES  
Aide personnalisée aux démarches administratives

## ART & COIFFURE

31 Rue Waldeck Rousseau  
58150 Pouilly sur Loire

03 86 24 23 68

Mardi/Mercredi 9h-12h 14h-18h  
Jeudi 9h-12h 14h-19h  
Vendredi 9h-17h  
Samedi 9h-14h

[artetcoiffurelg@gmail.com](mailto:artetcoiffurelg@gmail.com)

**FAIRE FACE ENSEMBLE** À tout moment, rester vigilant !  
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>

**SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN**  
Appropriiez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

**PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER**  
Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.  
[stop-djihadisme.gouv.fr](https://stop-djihadisme.gouv.fr)  
0 800 005 696 Service à appel gratuit

**PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE**  
« conseils aux voyageurs » sur : [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)  
inscription sur le site ARIANE : [pastel.diplomatie.gouv.fr/flidariane](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/flidariane)

**CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES**  
Conseils et assistance sur : [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

**FORMEZ-VOUS AU SECOURISME**  
Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.  
<https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

**17**  
POLICE SECOURS

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ÉCHAPPER**

**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courtbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

**2. SE CACHER**

**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**3. ALERTE**

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS**

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Qui ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardez-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne racrochez pas !

**4. RÉSISTER**

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)



**FAIRE FACE ENSEMBLE**

**GARAGE S.A.P.L**  
*Pouilly sur Loire*



**Réparation**  
**Mécanique et Carrosserie**  
Tel : 03 86 39 14 65  
[garage.sapl@orange.fr](mailto:garage.sapl@orange.fr)  
Vente de véhicules neufs et d'occasion



RESTAURANT BRASSERIE LE CHAI



1 parking de la poste  
58150  
Pouilly-Sur-Loire  
06.79.41.91.25  
Mail : [sarllechai@gmail.com](mailto:sarllechai@gmail.com)  
Facebook & Instagram

# FORUM DES ASSOCIATIONS

Le prochain Forum des Associations aura lieu au Gymnase de Pouilly, **le samedi 14 septembre 2024**. De plus amples renseignements vous seront communiqués par voie d'affichage, PanneauPocket, site internet... dès que la 2<sup>ème</sup> réunion aura eu lieu et que les modalités auront été définies. La prochaine réunion aura lieu en Mairie de Pouilly sur Loire, le mardi 11 juin.

## LES CRAQUANTS DU VAL DE LOIRE

BISCUITERIE	CONFISERIE	CHOCOLATERIE
-------------	------------	--------------

**Venez visiter nos laboratoires le matin sur rendez-vous**



64 rue Waldek Rousseau  
58150 POUILLY SUR LOIRE  
Tél/Fax 03.86.39.09.67  
Mail : [craquants@sfr.fr](mailto:craquants@sfr.fr)

**Ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h**





## CALENDRIER DE COLLECTE DES PARTICULIERS

coeurde Loire

2024

Ce que je mets dans...

MON SAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS (TRI)



- Bidons, bouteilles, flacons en plastique, briques alimentaires, cartonnets...
- Sacs, sachets, barquettes, pots, tubes...
- Tous les papiers, emballages en métal même les petits...

Bien les vider Inutile de les laver  
Ne pas les imbriquer

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1 OM	J 1	D 1	M 1 TRI (40)	V 1*	D 1
M 2 OM	V 2	L 2 TRI	J 2 (40)	S 2	L 2 OM
M 3	S 3	M 3 TRI (36)	J 3	D 3	M 3 OM (49)
J 4	D 4	M 4	V 4	L 4 OM	M 4
V 5	L 5 TRI	J 5	S 5	M 5 OM (45)	J 5
S 6	M 6 TRI (32)	V 6	D 6	M 6	V 6
D 7	M 7	S 7	L 7 OM	J 7	S 7
L 8 TRI	J 8	D 8	M 8 OM (41)	V 8	D 8
M 9 TRI (28)	V 9	L 9 OM	M 9	S 9	L 9 TRI
M 10	S 10	M 10 OM (37)	J 10	D 10	M 10 TRI (50)
J 11	D 11	M 11	V 11	L 11*	M 11
V 12	L 12 OM	J 12	S 12	M 12 TRI (46)	J 12
S 13	M 13 OM (33)	V 13	D 13	M 13	V 13
D 14*	M 14	S 14	L 14 TRI	J 14	S 14
L 15 OM	J 15*	D 15	M 15 TRI (42)	V 15	D 15
M 16 OM (29)	V 16	L 16 TRI	M 16	S 16	L 16 OM
M 17	S 17	M 17 TRI (38)	J 17	D 17	M 17 OM (51)
J 18	D 18	M 18	V 18	L 18 OM	M 18
V 19	L 19 TRI	J 19	S 19	M 19 OM (47)	J 19
S 20	M 20 TRI (34)	V 20	D 20	M 20	V 20
D 21	M 21	S 21	L 21 OM	J 21	S 21
L 22 TRI	J 22	D 22	M 22 OM (43)	V 22	D 22
M 23	V 23	L 23 OM	M 23	S 23	L 23 TRI
M 24	S 24	M 24 OM (39)	J 24	D 24	M 24 TRI (52)
J 25	D 25	M 25	V 25	L 25 TRI	M 25*
V 26	L 26 OM	J 26	S 26	M 26 TRI (48)	J 26
S 27	M 27 OM (35)	V 27	D 27	M 27	V 27
D 28	M 28	S 28	L 28 TRI	J 28	S 28
L 29 OM	J 29	D 29	M 29 TRI (44)	V 29	D 29
M 30 OM (31)	V 30	L 30 TRI	M 30	S 30	L 30 OM
M 31	S 31		J 31		M 31 OM

MON SAC HABITUEL

LES ORDURES MÉNAGÈRES (OM)



- Déchets alimentaires\* et déchets à usage unique (lingettes, mouchoirs en papier...)

MON COMPOSTEUR

LES BIODÉCHETS



- Déchets organiques biodégradables (épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs...), petits déchets de jardin

**JOURS FÉRIÉS** \* les tournées sont décalées à une autre date. Elle vous sera communiquée sur les réseaux sociaux et site internet.



Décoratrice & Fleuriste événementiel

Création de décors & Fleurissement événementiel  
Location déco, Vaisselle, Mobilier & Borne photo  
Feux d'artifice  
Création papeterie & Cadeaux invités

@ camandcoevents@gmail.com ☎ 06.43.05.71.49  
 @ www.camandco-events.fr 📍 1 rue des écoles  
 58150 Pouilly S/Loire

Mariages,  
Anniversaires,  
Baptêmes...





Bea Couture  
Fb Béa couture  
Meunier Beatrice  
Service

ericmeunier3@wanadoo.fr

5 rue Poterne Mouron  
58150 Pouilly sur Loire  
06 37 01 14 18

## La digue médiévale de Pouilly

Près du pont de Pouilly, dans le lit de la Loire, un linéaire de piquets en bois et de pierres a été topographié en 2011.

Les vestiges se situent en amont et en aval du pont. En amont, une trentaine de pieux cohabitent avec des pierres. En aval, ce sont 1200 piquets qui ont été comptabilisés, leur nombre initial étant très certainement plus important. En effet, sable et graviers ont fait disparaître une très grande partie de cet aménagement. Les pierres sont en calcaire blanc et comportent de nombreux fossiles. Il s'agit de calcaires oolithiques provenant de La Charité, de Tonnerre et de Bourges, les constructeurs de cette digue ayant utilisé des matériaux disponibles à proximité du chantier.

Les pierres n'étaient pas taillées et servaient de blocage entre les rangées de piquets, résistant ainsi au courant. Les échantillons de bois prélevés et analysés au radiocarbone permettent d'affirmer que l'ouvrage a été mis en place entre les treizième et quatorzième siècles, à la fin de la période médiévale.

La fonction de cette chevrette ou digue, d'une extension de 600 mètres environ, est difficile à déterminer. Elle laisse penser à un aménagement de berge pour une protection contre les crues ou contre l'érosion voire



*Les pieux et les pierres constituant la digue de Pouilly-sur-Loire, en amont du pont routier, photographiés au cours de l'été 2011. Cf. P. Moyat.*



*Pouilly-sur-Loire. Plan de la digue constituée de pieux et de pierres visibles en aval et en amont du pont routier, replacée sur le fond cadastral. Les résultats calibrés des trois dates <sup>14</sup>C ont été replacés sur le plan. Relevé de terrain 2011  
A. Dumont, P. Moyat, M. Hamblin, G. Lemaire. DAO P. Moyat.*

à une pêcherie du type de celles découvertes à La Charité. Elle pourrait aussi correspondre à une digue ayant pour vocation de diriger l'eau sur des moulins sur bateaux. En effet, de nombreux moulins fonctionnaient grâce au courant du fleuve, depuis l'époque médiévale jusqu'au dix-neuvième siècle. Deux catégories de moulins existaient : les moulins sur bateaux et les moulins pendus rattachés aux ponts ou à des piles construites spécialement pour ces ouvrages. Les digues réalisées avec deux rangées de pieux entre lesquelles étaient placées des pierres, concentraient le flux vers les roues des moulins en périodes de basses eaux. Elles avaient une emprise importante dans le chenal et pouvaient s'étendre sur plusieurs centaines de mètres.

La fonction de la digue de Pouilly semble être incertaine d'autant que le sable a fortement recouvert cet ouvrage empêchant toutes nouvelles investigations.

Françoise CROTTET FIGEAT

# Infos travaux



Revitalisation du centre-bourg les travaux se poursuivent.....



*Parking rue des Ecoles - Mise en service de la borne de recharge pour les voitures électriques.*



*Aménagement du parking de la Poste : installation d'un abri à vélos avec possibilité de recharge*



*Réalisation des bétons désactivés sur la rue Waldeck Rousseau*



*Délégation régionale Bourgogne Franche-Comté pour la signature des conventions centralités rurales à Pouilly sur Loire. Cette signature acte notamment le soutien financier et technique de la Région Bourgogne Franche et du PETR Val de Loire Nivernais.*

# GJP 2024

Pour rappel, nous sommes en recherche d'un local en location de 350 à 500m<sup>2</sup>.

**Assemblée Générale Elective le dimanche 16 juin à 15h au gymnase.**

**Pas de bureau = pas d'association = plus de gym en septembre !**

Renseignements et/ou candidatures à [gjp.gymnastique@gmail.com](mailto:gjp.gymnastique@gmail.com) ou au 06 42 77 80 71

L'association **Gymnastique Jeunesse Pouillysoise** poursuit les formations de ses jeunes bénévoles ;

- 8 aides-animatrices et autant de juges en gym Proxi (Briana, Constance, Enola, Elaija, Marie, Salomé, Sarah, Vinciane)

et inscrit 10 gymnastes en championnat individuel, et 15 gymnastes en championnat par équipe (1 équipe en Fédérale A, et 2 équipes en fédérale B).

Toutes se qualifient pour les compétitions inter-régionales, puis régionales, en se déplaçant à Cosne sur Loire, Varennes-Vauzelles, Digoin, Nevers, Guérisny et Chatillon-sur-Seine.



## Les « temps » du Centre Social de Pouilly

(Mai - Juin 2024)

### Entre-nous

L'Association Centre Social de Pouilly a présenté le contenu de son Projet Social 2024-2028 à la CAF de la Nièvre le 04 mars dernier. Ce document, objet d'une réflexion et d'un travail collectif pendant un an, émane des adhérents de l'association, des usagers, des professionnels et des partenaires. Il présente un programme de travail pour les quatre prochaines années. Les orientations validées sont les suivantes :

- Pérenniser et renforcer les services existants et l'Animation Collective Famille proposés aux habitants.
- Répondre à un besoin en mode de garde pour les familles du territoire.
- Offrir aux habitants du territoire un nouvel équipement permettant d'améliorer les services proposés par le Centre Social de Pouilly.
- Faciliter l'inclusion et l'accompagnement des différents publics.
- Permettre la participation de tous en renforçant le « *Aller vers* » et en développant le « *hors les murs* ».
- Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation auprès des publics.

A l'issue de cette présentation à laquelle ont participé, adhérents, bénévoles, salariés et partenaires, la Commission d'Agrément de la CAF a décidé d'accorder au Centre Social l'agrément maximum (4 ans) pour lui permettre la mise en œuvre du projet dans sa globalité.

### On en parle

La « *Fête de l'Été* » est organisée sur la promenade des bords de Loire située en face le Pavillon du Milieu de Loire. De nombreuses animations seront proposées à tous les âges. Un espace buffet/buvette sera tenu par l'Association des Commerçants de Pouilly. L'équipe du CSP et les bénévoles du Centre Social vous attendent nombreux, un moment à partager en famille.

### Le temps de la Petite-Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) propose des ateliers parents/enfants sur le thème « *un autre regard sur le monde de la marionnette* ». Ces ateliers gratuits sont ouverts à tous les parents accompagnés de leurs enfants.

### Le temps de la jeunesse

Lors des accueils de loisirs des mercredis, l'équipe poursuit le travail engagé avec les enfants sur le thème « *évolution de l'homme à travers les époques* ». Ces activités sont illustrées par des sorties et visites. Après la découverte du Musée d'Archéologie Nationale de Saint Germain-En-Laye, les enfants se sont rendus à Alésia. La prochaine sortie concernera la visite de la Centrale Nucléaire de Belleville.

Le groupe de collégiens qui s'est constitué en début d'année dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (CLAS), continue à travailler autour du projet « *Créons du lien avec la Nature* » en partenariat avec le PML et les associations locales.

Comme chaque année, le Centre Social propose à 20 jeunes du territoire un séjour mutualisé au bord de la mer ; cette année, il se déroulera du 28 juillet au 02 août en Bretagne.

### Le temps des familles

Les parents sont invités à venir passer un moment convivial « *Pti'dèj/Apéro* » pour échanger et partager des sujets autour de la parentalité les : 31 mai à 10h00 et 18 juin à 18h00 au RPE. Les enfants sont gardés sur place par un professionnel de l'animation.

Des ateliers cirque sont proposés les 04, 25 mai aux parents et à leurs enfants, suivi d'un pique-nique.

### Le temps des adultes et des seniors

Les seniors du territoire continuent à bénéficier d'actions collectives permettant de renforcer le lien social. Les mercredis de mai sont consacrés à une sortie bowling, à une balade à la Chèvr'rit d'Amandine et à du « *Papot'Âge* ». Le 12 juin « *Cap Bien-Être* » et le 26 juin sortie au château de Bazoche.

### Les prochains rendez-vous

- Conseil d'Administration : Jeudi 23 mai 2024 à 18h30 à l'ex. école maternelle de Pouilly.
- Apéro/causerie pour les parents d'adolescents : Vendredi 24 mai à 19h00 au RPE.
- Présentation du programme culturel de « *La maison* » : Mer. 05 juin à 15h00 à l'ex. mat.
- Assemblée Générale Ordinaire : Samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 18h30 à l'ex. école maternelle.
- Fête de l'Été du Centre Social : Samedi 08 juin 2024 à 14h00 sur les bords de Loire.
- Représentation du travail « *marionnettes* » : vendredi 05 juillet à 19h00 au RPE.

## Un service HABITAT

### UN SERVICE PUBLIC GRATUIT QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET HABITAT

La communauté de communes Cœur de Loire en partenariat avec un réseau d'acteurs départementaux vous propose un ensemble de services, d'informations et surtout **un accompagnement personnalisé pas à pas, en proximité** :



✓ Une écoute attentive de votre demande



✓ Un appui pour certaines démarches administratives



✓ Un diagnostic sommaire du logement

✓ et des préconisations de travaux adaptés à vos besoins



✓ Une analyse du financement de votre projet.

#### Un accompagnement personnalisé, gratuit, indépendant en proximité

Pour toutes les questions autour du logement, la communauté de communes accueille, oriente et mobilise ses partenaires pour un accompagnement pas à pas les projets des particuliers :

- Une écoute attentive de votre demande
- Un diagnostic sommaire du logement
- Des préconisations de travaux adaptées à vos besoins
- Une analyse du financement du projet de travaux



#### Des permanences sur tous les territoires et sur les 4 centralités :

- les 3<sup>èmes</sup> lundis du mois :
  - à **Doszy**, le matin de 9h à 12h, à France Services
  - à **Pouilly-sur-Loire**, l'après-midi de 14h à 17h à la mairie
- les 4<sup>èmes</sup> lundis du mois :
  - à **Nevy-sur-Loire**, le matin de 9h à 12h, au télécentre
  - à **Cosne**, l'après-midi de 14h à 17h

### Permanences à Pouilly sur Loire en Mairie de 14 heures à 17 heures

- 17 juin
- 15 juillet
- 19 août
- 16 septembre
- 21 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre

#### NOS MISSIONS, POUR VOUS SERVIR dans VOTRE PROJET HABITAT





### UN SERVICE PUBLIC GRATUIT QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET HABITAT

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous contacter :  
Service Habitat Cœur de Loire, Gaëlle PUECH au 06 46 11 01 60  
gpuech@coeurdeloire.fr  
www.coeurdeloire.fr



## Karine Coiff'

49, rue Waldeck Rousseau  
58150 POUILLY SUR LOIRE

03 86 39 11 23  
karinecoiff58@gmail.com

#### Horaires

Lundi : 13h30 – 19h sur rendez-vous  
Hors vacances scolaires  
Mardi : 8h30 – 18h  
Mercredi : 8h30 – 18h  
Jeudi : 8h30 – 18h  
Vendredi : 8h30 – 18h  
Samedi : 8h30 – 13h



## Coco - Couture

Lizat Corinne

A domicile et déplacement

4 la grande cour - Charenton

58150 Pouilly sur Loire

Tél : 06.21.58.57.01

Email : Corinnelizat608@gmail.com

# État Civil

## Naissance

Le 12 février, **Victoire FARGEAU**, parents domiciliés 25 rue Louis Joseph Gousse, Le Bouchot.

Le 12 mars, **Erinn VALLET**, parents domiciliés Le Bouchot, 15 rue Louis Joseph Gousse.

## Mariage

Le 30 mars, **Georges PROVENZANO** et **Carine DIEBOLD**, domiciliés 47 avenue de la Tuilerie.

## Décès

Le 1<sup>er</sup> février, **Jacques GUEDON**, 94 ans, domicilié 27bis avenue de la Tuilerie.

Le 11 février, **Jean-Marie ANCEL**, 56 ans, domicilié 21 rue de Garchy, Charenton.

Le 11 février, **Marinette JARRY épouse LÉTÉ**, 74 ans, domiciliée 2 rue des Pierres.

Le 08 février, **Maria GHENICI**, 87 ans, domiciliée "Résidence Autonomie Le Coteau des Vignes" et anciennement Rue René Couard.

Le 25 février, **Claude MINET**, 74 ans, domicilié 4 bis rue des Écoles.

Le 9 mars, **Yves SIRI**, 76 ans, domicilié "Résidence Autonomie Le Coteau des Vignes".

Le 28 mars, **Nicole DAIRAIN veuve NAVEAU**, 81 ans, domiciliée 32 rue Waldeck Rousseau.

Le 31 mars, **André JEANNOT**, 90 ans, domicilié Le Bouchot, 2 route de l'Abbaye.

Le 20 avril, **Annye DAGUENEAU épouse DUSSAULT**, 79 ans, domiciliée 25 avenue Laubespain.

Le 13 mai, **Jack SAGET**, 77 ans, domicilié 5 rue René Couard.

Le 14 mai, **Guylaine TISSIER**, 76 ans, domiciliée 1 quai de Loire.

Fleurs & Plantes  
Boutique Déco - Cadeaux  
Paiement par   
Livraison assurée  
Point Mondial Relay

Horaires d'ouverture :  
Du mardi au samedi  
de 9h à 12h30 et de 15h à 19h  
Dimanche et jours fériés  
de 9h30 à 12h30

20 rue Waldeck Rousseau - 58150 POUILLY-SUR-LOIRE  
03 86 26 21 66

**Venir APaysage**  
Amenagement de jardins  
Terrasses • Clôtures  
Entretien des espaces verts  
**03 86 39 05 17**

**A.G.E.G**  
Alexis GUYOT  
Dépannage et installation  
Electricité générale / Domotique  
Tél : 06 48 61 92 69  
Mail : ogeg58150@hotmail.com

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023.**

L'an deux mille vingt-trois le 13 décembre, à dix-huit heures trente minutes : convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur KNOPP Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

**PRESENTS** : Mmes et Ms Pascal KNOPP – Françoise CROTTET FIGEAT – Jean-Claude CHAUVEAU – Damien GUYOT – Sylvie PABIOT – Valérie BOËLL – Régis KROPFELD – Isabelle BONNARD – Jean-Michel GAUDRY – Benjamin MASI – Virginie VEYRAT – Nelly VANSTAEN.

**PRESENT à partir de 19h15, n'ayant pu participé au vote** : M. Mathieu BLANCHET

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Francine BOUCHARD donne pouvoir à M. Jean-Claude CHAUVEAU, M. Michel LAMBERT donne pouvoir à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Philippe-Denis FÉE donne pouvoir à M. Benjamin MASI.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes et M. Arnaud MOREUX, Cindy HUMBERT et Émilie LÉTÉ.

Mme Françoise CROTTET-FIGEAT a été élue secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2023
2. Demande de subvention DETR 2024
3. Approbation du règlement de collecte des Ordures Ménagères et assimilés
4. Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié
5. Virement de crédits – Réparation du Renault Kangoo
6. Rapprochement des écoles – Choix du Maître d'Œuvre
7. Convention de servitudes ENEDIS
8. Point Revitalisation Centre Bourg
9. Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Mathieu BLANCHET arrivera avec du retard.

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal du 15 novembre 2023**

Le procès-verbal de la réunion du mercredi 15 novembre 2023 est adopté.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**2. Demande de subvention DETR 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Revitalisation Centre-Bourg, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat : la subvention DETR (phase 3/année 2024)

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

**PLAN DE FINANCEMENT REVITALISATION CENTRE-BOURG  
D E T R - Phase 3**

DÉPENSES		RECETTES		TAUX
Travaux				
Rue Waldeck Rousseau-VRD	219 371,90€	Région BFC	100 000,00€	45,58 %
		DETR 2024 (Phase 3)	65 811,57€	30,00 %
		Auto financement	53 560,33€	24,42 %
TOTAL € H.T.C	219 371,90€	TOTAL € H.T	219 371,90€	100 %

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le montant de la dépense ainsi que le plan de financement
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. Approbation du règlement de la collecte d'Ordures Ménagères et Assimilés

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux évolutions règlementaires dans le domaine des déchets et aux modifications d'organisation du service validées précédemment, la communauté de communes a modifié son Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les objectifs du règlement de services sont notamment de :

- Préciser les règles de fonctionnement du service de la collecte,
- Préciser les limites du service public de gestion des déchets
- Clarifier les relations entre l'EPCI, les prestataires, les usagers et les communes,
- Préciser les droits et obligations respectifs de chacun en fonction du cadre règlement
- Posséder un cadre général pour un traitement homogène des situations
- Prévenir les contentieux

Ce règlement de collecte, après avoir été adopté par les membres du conseil communautaire le 7 novembre 2023, doit être approuvé par les conseils municipaux des communes et sa mise en application ne deviendra effective qu'après avoir fait l'objet d'une transcription par arrêté municipal afin d'en faire appliquer les principales dispositions dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, la majorité des maires du territoire ayant formulé leur souhait de conserver le pouvoir de police spécial en matière de déchets.

**Considérant que le règlement de collecte a pour objet d'établir les bases applicables à l'accomplissement du service public dans les meilleures conditions possibles et que la propreté des espaces publics doit constituer une des priorités partagées par tous les concitoyens et leurs élus,**

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés tel qu'il annexé à la présente délibération
- **DE DIRE** que le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés s'appliquera sur le territoire de la commune de Pouilly sur Loire et s'opposera à l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels), dès l'entrée en vigueur de l'arrêté municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : Mme Nelly VANSTAEN

### 4. Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Cœur de Loire s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié : document cadre visant à améliorer les déplacements de ses habitants tout en réduisant l'impact environnemental. Cette démarche approche de sa phase finale, se concrétisant par la mise en place d'un programme d'actions opérationnel.

Conformément au processus de validation prévu à l'article L-1214-36-1 du Code des transports, le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Cœur de Loire doit être obligatoirement soumis à l'ensemble des conseils municipaux pour avis consultatif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

Vu l'article L1214-36-1 du Code de Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 sur l'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié ;

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en œuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire.

Ainsi, les Autorités Organisatrices de la Mobilité dont le ressort territorial est situé en dehors des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants peuvent élaborer un Plan de Mobilité Simplifié : outil simple et agile pour les territoires ruraux. Le cadre juridique du plan de mobilité simplifié est volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire.

Dans ce prolongement, la Communauté de Communes Cœur de Loire a initié l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié le 28 mars 2023. Cette démarche réalisée en interne vise à définir les ambitions de la politique mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

La réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié s'appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, les représentants du monde économique et de la société civile. Des ateliers participatifs ont permis de co-construire des orientations et actions partagées et identifiées par tous localement.

Ces étapes ont structuré le projet de Plan de Mobilité Simplifié qui a été arrêté en Conseil Communautaire le 28 septembre 2023. Ce projet annexé à la présente délibération est constitué d'un rappel des éléments de contexte, du diagnostic territorial ainsi que des orientations stratégiques et opérationnelles retenues.

Conformément au processus de validation défini par le code des transports, la commune de Pouilly-sur-Loire a été sollicitée par courrier en date du 4 octobre 2023 par la Communauté de communes Cœur de Loire pour émettre un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;

Considérant que ce document a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile ;

Considérant que le projet de Plan de Mobilité Simplifié est composé d'une synthèse du diagnostic territorial ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Le programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié s'articule autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 14 actions opérationnelles :

- Axe 1 – Dynamiser l'offre locale de mobilité par la communication, l'information et l'animation ;
- Axe 2 – Conforter et développer une offre de mobilité de proximité qualitative ;
- Axe 3 – Accompagner tous les publics dans leur mobilité au quotidien ;
- Axe 4 – Soutenir tous les acteurs dans l'utilisation de solutions de mobilité plus durable ;

Considérant que la Communauté de Communes Cœur de Loire sollicite un avis sur le projet de Plan de mobilité Simplifié avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

Considérant qu'au terme de cette période de consultation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvé par le Conseil communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Cœur de Loire ;
- **ASSORTI** cet avis des remarques suivantes :

### Remarques écrites, transmises par M. Philippe-Denis FÉE

Même si la compétence mobilité de la CCCL est limitée ce document n'aborde pas quatre éléments indispensables au développement des mobilités :

1- Le financement des différents modes de mobilités :

- par les usagers
- par les financeurs éventuels
- par les opérateurs qu'ils soient public, associatif, privé ou personnel

2- une approche de l'homogénéisation des prix des services de mobilité comparables d'un point à un autre du territoire de la CCCL

3- une réflexion sur le cadencement de ces services et de leurs intermodalités en particulier avec les services du Département

4- un travail constructif sur l'offre de services de mobilité proposé par les régions BFC et Centre Loire concernant à la fois :

- la desserte ferroviaire structurante pour la CCL de l'axe Nevers-Cosne :

Cadencement – dessertes des Haltes Gare - homogénéisation des prix du service et des modes de réduction (Pouilly est situé en fonction de la destination entre les modes de réduction BFC et CL !)

-La desserte ferroviaire structurante pour le développement touristique :

- Desserte de Pouilly sur l'axe Clermont- Paris,
- Desserte plus étoffée des gares de la CCL les samedis et dimanches,
- Réflexion sur l'intermodalité par bus ou taxi et son financement

Concernant le service d'attractivité touristique du plan de mobilité proposé, nous souhaitons savoir pourquoi la communication et le travail sur ce secteur important de développement économique ne sont programmés qu'en 2028- 2029 ?

### Remarque de M. Benjamin MASI

M. Benjamin Masi demande que la commune propose un sondage pour un transport le dimanche au marché de Cosne qui pourrait être mis en place dans ce cadre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 5. Virement de crédits – Réparation du véhicule Renault Kangoo

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le réducteur différentiel (Boite de vitesses) du véhicule électrique Renault Kangoo EV 252 GV de la commune est hors service et qu'il convient de réparer, ce qui nécessite un virement de crédits

Les dépenses s'élèvent à 4651,29 €.

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

Compte 212-396 : -5 000 euros

Compte 2182-438 : +5 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de procéder au vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 6. Rapprochement des écoles – Choix du Maître d'Œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'Œuvre pour le projet d'agrandissement du bâtiment accueil périscolaire en vue du rapprochement des écoles.

Trois entreprises ont été sollicitées, deux d'entre elles, Illico travaux groupe Hexaôm et M.A Architectes, Alexis Thierry se sont rendues sur place et n'ont pas donné suite à notre demande. Seul le SIEEN a répondu positivement.

Monsieur le Maire propose de confier la mission au SIEEN.

### P6.1 FORFAIT DE REMUNERATION

Par délibération du Comité syndical, la rémunération forfaitaire est établie en pourcentage du montant hors taxe des travaux sur la base des tranches de travaux suivantes :

TRANCHES TRAVAUX € HT	TAUX
0 à 29.999 €	6,30%
30.000 à 89.999 €	8,35%
90.000 à 199.999 €	9,40%
> ou = à 200.000 €	10,50%

La note de complexité est comprise entre 0.6 et 1.8 selon la nature des ouvrages et des bâtiments

### P6.2 CALCUL DE LA REMUNERATION

#### ↳ Fixation du forfait provisoire

Le forfait de rémunération provisoire pour la mission de maîtrise d'œuvre, objet du présent marché, est précisé dans le tableau ci-après :

Calcul rémunération mission complète Maîtrise d'Œuvre:

Taux de rémunération de base: 10,50%

Coefficient de complexité 0,65

Taux de rémunération définitif 6.83%

Montant prévisionnel des travaux (\*): Non défini à ce jour

Montant de rémunération Phase (ESQ+AVP+DPC) 6.378.37 € HT

Montant de rémunération Phase (PRO/DCE à AOR) = Montant des travaux (Phase AVP) \* 6.83%

Le forfait définitif de rémunération sera établi par voie d'avenant à la présente convention initiale sur la base du montant définitif des travaux approuvé par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la phase AVP et sera ajusté après établissement du DGD (voir § P4.1 ci-dessus).

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**confie** la maîtrise d'œuvre de l'opération d'agrandissement du bâtiment accueil périscolaire en vue du rapprochement des écoles au SIEEN conformément aux éléments énoncés ci-dessus,

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### **7. Convention de servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitudes avec ENEDIS a été signée le 13 octobre 2021 permettant à ENEDIS d'installer une ligne souterraine de 400 Volts sur les parcelles ZA 436 et ZA 629 au lieu-dit « Les Bardebouts » (largeur de 3 m et longueur de 175 m).

Afin de permettre à la commune de percevoir l'indemnisation forfaitaire de 20 euros, un acte notarié doit être signé avec la société ENEDIS, à la charge de cette société.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### **8. Point Revitalisation Centre Bourg**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT :

#### Parking des écoles :

Le comblement des bandes de roulement est terminé ce jour, s'ensuivra la pose de l'enrobé, sous réserve des conditions météorologiques

L'ouverture du parking est prévue prochainement. Quelques travaux seront à réaliser ultérieurement mais ces derniers ne nécessiteront pas de fermeture :

-pose de l'abri-vélos

-pose de l'abri parents

-pose de la résine pour le parcours ludique

-plantations prévues pour le début du printemps.

#### Parking de la Poste et rue Waldeck Rousseau :

La pose du panneau lumineux d'informations est prévue sur le parking de la poste avant Noël pour une mise en service ultérieure.

Les travaux du centre bourg démarreront début janvier avec une requalification du parking de la poste avec la végétalisation du haut du parking, l'installation de mobilier urbain et d'un abri vélos.

La rue Waldeck Rousseau restera ouverte mais sera interdite à la circulation et au stationnement.

Les trottoirs seront refaits pour les entrées nord et sud de la rue. Dans l'hyper centre, le profil sera modifié avec la mise en place d'un caniveau central.

L'entreprise Merlot aura à cœur de faciliter les passages des riverains, des commerçants, des usagers et propose la possibilité d'une réunion publique.

### **9. Informations diverses**

Monsieur le Maire souhaite remercier l'association des commerçants « Vivons Pouilly sur Loire » pour l'organisation du marché de Noël.

Monsieur le Maire remercie également le groupe scolaire, l'église et l'association des parents d'élèves pour leur participation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les colis de Noël à destination des personnes de plus de 75ans seront disponibles pour la distribution à partir du lundi 18 décembre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux de la municipalité se tiendra le dimanche 14 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance  
Françoise CROTTET-FIGEAT

Le Maire,  
Pascal KNOPP.

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 31 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **POUILLY SUR LOIRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **KNOPP Pascal**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2024

**PRESENTS** : Mmes et Mrs Pascal **KNOPP** – Françoise **CROTTET FIGEAT** – Jean-Claude **CHAUVEAU** – Damien **GUYOT** – Sylvie **PABIOT** – Régis **KROPFELD** – Isabelle **BONNARD** – Arnaud **MOREUX** – Mathieu **BLANCHET** – Jean-Michel **GAUDRY** – Benjamin **MASI** – Virginie **VEYRAT** – Philippe-Denis **FÉE**.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Francine **BOUCHARD** donne pouvoir à Mme Françoise **CROTTET-FIGEAT**, M. Michel **LAMBERT** donne pouvoir à M. Pascal **KNOPP**, Mme Valérie **BOËLL** donne pouvoir à M. Mathieu **BLANCHET**.

**ABSENTES** : Mmes Cindy **HUMBERT**, Émilie **LÉTÉ** et Nelly **VA NSTAEN**.

M. Jean-Claude **CHAUVEAU** a été élu secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2023
2. Désignation des représentants de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées « CLET »
3. RPQS eau SIAEP Bourgogne Nivernaise 2022
4. Adoption RPQS eau Ville de Pouilly sur Loire 2022
5. Adoption RPQS assainissement Ville de Pouilly sur Loire 2022
6. Gestion du Camping 2024
7. Tarifs du Camping 2024
8. Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et indique que le quorum est atteint.

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### 2. Désignation des représentants de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées-CLET

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Conseil Municipal la compétence de principe de désignation de ses représentants au sein de l'EPCI. Cette désignation doit faire l'objet d'une délibération.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées « CLET », en charge d'évaluer le coût net des charges transférées lors d'un transfert de compétence doit être composée de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants

Conformément à la délibération prise en septembre 2021 par la Communauté de Communes Cœur de Loire, le membre titulaire sera le Maire et le membre suppléant, un représentant de la commune.

Cette commission devra se réunir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour l'évaluation du transfert de la compétence « Mobilité ».

Monsieur le Maire propose comme membre suppléant Mme Françoise **CROTTET-FIGEAT**, membre de la commission mobilité à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. Présentation RPQS eau du SIAEP Bourgogne Nivernaise 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions législatives, le projet de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise pour l'année 2022 est soumis au Conseil Municipal.

Le rapport a été transmis par courriel aux conseillers.

Chaque conseiller présent indique avoir pris connaissance de ce rapport.

#### 4. Adoption RPQS eau ville de Pouilly sur Loire

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**DECIDE** d'afficher le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable à la mairie de Pouilly sur Loire et à la mairie de Mesves sur Loire

**DECIDE** de réduire le nombre de branchements en plomb. Les remplacements seront programmés dans le budget eau et-assainissement.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

#### 5. Adoption RPQS assainissement ville de Pouilly sur Loire

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

**DECIDE** d'afficher le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif à la mairie de Pouilly sur Loire et à la mairie de Mesves sur Loire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme Virginie VEYRAT, Ms Benjamin MASI et Philippe-Denis FÉE)

#### 6. Gestion du camping pour la saison 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission camping s'est réunie afin d'aborder le sujet de la gestion du camping pour la saison à venir : renouvellement de la convention avec le groupe Fréry.

**Question de M. Benjamin MASI** : « Est-il possible d'avoir les chiffres du camping (budget + nombre d'entrées) de la saison touristique dernière? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP** :

-Fréquentation du camping par nombre de nuitées : 4560 en 2023 pour 4406 en 2022

-Rapport de fréquentation : 56% pour la France contre 44% pour l'Europe

-Séjour moyen : 1,40 nuitées pour 2023 (idem pour 2022)

-Chiffre d'affaire :

**Recettes** : 28 223€ pour 2023 contre 27 773€ pour 2022 pour l'hébergement  
6 916€ pour 2023 contre 6 477€ pour 2022 pour les autres prestations  
Soit un total de 35 139€ pour 2023 contre 34 250€ pour 2022 (+ 889€ pour 2023)

**Dépenses** : 45 825€ pour 2023 contre 42 956€ pour 2022 (+ 2 869€ pour 2023)

Monsieur le Maire précise que le remplissage de la citerne de gaz du camping a représenté une dépense exceptionnelle sur l'année 2023.

**Résultat** : - 10 686€ pour 2023 contre -8 706 € pour 2022

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 42 180 € pour du personnel sur site du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024. Cette prestation comprend :

- 38 480€ pour la prestation
- 1 900€ pour la licence informatique du logiciel de gestion
- 1 800€ pour l'abonnement au tour opérateur ACSI

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**accepte** de confier la gestion du camping Le Malaga au groupe Fréry.

-**donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante et tous les documents y afférent.

**Pour : 14          Contre : 2 (Mme Virginie VEYRAT, M. Benjamin MASI)          Abstention : 0**

## 7. Tarifs du camping pour la saison 2024

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2024 pour le camping

### Emplacements par nuitée

Forfait solo 2 roues (1 personne, 1 vélo ou moto ou canoé, sans électricité)	6,50 €
Emplacement standard sans électricité	7,60 €
Emplacement standard avec électricité	10,10 €
Emplacement grand confort avec eau et électricité	12,60 €
Privatisation du camp par nuitée	1400,00 €
Forfait ACSI (jusqu'au 10 juillet et à partir du 27 août)	13,00 €
Adulte et enfant de plus de 7 ans	2,70 €
Enfant de 4 à 7 ans (gratuit – de 4 ans)	1,70 €
Véhicule supplémentaire	2,50 €
Animal en laisse	1,50 €

### Location habitat toilé (forfait 4 personnes max., sans animaux, sans draps)

La nuitée	34,00 €
Forfait 3 nuits ou plus	96,00 €
Nuit supplémentaire :	32,00 €
Forfait location des 3 habitats toilés, à la nuitée	87,00 €

### Réservation et caution

Caution par habitat toilé	400,00 €
Acompte camping	30 % du séjour
Acompte locatif	30 % du séjour
Taxe de séjour votée en conseil communautaire (jour d'arrivée) à 12h (jour de départ) ; maximum. 6 personnes/emplacement	0,45€ par personne et par jour; de 12h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**de voter** les tarifs pour la saison 2024, conformément aux éléments ci-dessus.

**Pour : 14          Contre : 2 (Mme Virginie VEYRAT, M. Benjamin MASI)          Abstention : 0**

## 8. Questions et informations diverses

### Questions de M. Benjamin MASI :

**Question n°1** : « Est-il possible de savoir si des travaux complémentaires sont prévus sur le parking des écoles afin que le bus puisse y entrer? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP** : une intervention est prévue afin de raboter l'enrobé de la rue des écoles. Cette dernière aura lieu pendant les vacances scolaires.

**Question n°2 :** « Est-il possible d'avoir les chiffres du camping (budget + nombre d'entrées) de la saison touristique dernière? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** question traitée lors du point n°6.

**Question n°3 :** « On m'a interpellé sur le fait que l'éclairage extérieur du tennis ne fonctionne pas? Est-il possible de savoir ce qui ne fonctionne pas et surtout si nous prévoyons une réparation rapide, notamment avant le prochain tournoi? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** il semblerait que divers prestataires (SIEEEN, ENEDIS) se soient déplacés sans pouvoir solutionner le problème. M. le Maire souhaite faire le point avec M. Martiny, responsable des services techniques et les différents prestataires afin de solutionner le problème.

**Question n°4 :** « Avez-vous avancé sur le projet de rapprochement des écoles? et si oui, où en est-on? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué au Conseil Municipal de décembre dernier, il est prévu qu'une commission soit convoquée sur ce dossier qui reste donc en attente.

**Question n°5 :** « Pouvez-vous, nous faire un point sur les travaux du parking et de la traversée de Pouilly? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la réunion publique du 4 janvier dernier, les travaux avancent normalement. En ce qui concerne :

-le parking des écoles : les plantations sont en cours, la borne électrique a été posée ainsi que des plots de butée pour les places de parking. Des plots supplémentaires seront rajoutés. L'aménagement sera complété par les marquages au sol, la pose de l'abri parents et de l'abri vélos.

-le parking de la poste : les travaux se poursuivent normalement sans problème particulier.

-traversée de Pouilly sur Loire : les travaux de la traversée de Pouilly ne démarreront qu'après la fin des travaux sur le parking de la poste. Le panneau lumineux d'information a été installé.

Monsieur le Maire précise que les engagements pris afin de faciliter la circulation des riverains pendant les travaux, sont respectés par les entreprises.

#### Questions de Mme Nelly VANSTAEN

**Question n°1 :** « Suite à mon questionnement quant à l'impression du BCI, j'ai contacté un organisme qui réalise ce genre de travaux par le biais du Net. Il propose un devis de 360 euros pour l'impression de 1500 exemplaires de 15 pages. J'aimerais savoir si ce montant est (même multiplié par 3) supérieur ou non à la photocopie que nous réalisons actuellement en mairie »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Bulletin Communal d'Information est imprimé à raison de 200 exemplaires d'environ 30 pages par numéro pour un coût de 216€ par édition.

**Question n°2 :** « La vente des anciens bâtiments de l'ancienne perception avait été évoquée. Où en sommes-nous de ce dossier ? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas de retour de Mme Céline ROBERT concernant son projet, il va reprendre attache auprès d'elle concernant l'évolution de ce dernier.

**Question n°3 :** « Des travaux endommagent fortement la place des Cigales aux Loges. J'aimerais savoir si celle-ci sera remise en état à la fin de ces travaux. »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait des précisions pour répondre à cette question et qu'en l'absence de Mme Nelly VANSTAEN, ce jour, il réserve sa réponse.

**Question n°4 :** « Des graviers sont fréquemment amenés du chemin menant de l'habitation appartenant à D. Pabiot à la rue Saint-Vincent aux Loges. »

Serait-il possible d'envisager un aménagement empêchant ce type de désagrément susceptible d'entraîner un (ou des) accidents ? »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait des précisions pour répondre à cette question et qu'en l'absence de Mme Nelly VANSTAEN, ce jour, il réserve sa réponse.

**Question n°5 :** « Le site de la commune ([www.mairie-pouillysurloire.fr](http://www.mairie-pouillysurloire.fr)) est très largement incomplet, en particulier, les compte-rendu du Conseil Municipal n'y figurent toujours pas. En outre, la saison touristique va arriver et il serait bon que nos visiteurs puissent consulter ce site. »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a voté contre la parution des procès-verbaux en numérique, c'est pour cette raison que ces derniers ne figurent pas sur le site de la ville de Pouilly.

Il précise également que la mise à jour du site internet est prévue par Mme Caroline RICARDEAU, en collaboration avec M. Jean-Claude CHAUVEAU

**Question n°6 :** « Il semble (panneau sur le côté de la mairie) qu'un certain nombre de destinations soient desservies depuis Pouilly par car. Une communication pourrait être faite sur ces possibilités. »

**Réponse de M. Pascal KNOPP :** Monsieur le Maire précise que les horaires figurant dans les panneaux dans l'impasse de la Mairie concernent les transports scolaires et, qu'à ce titre, aucune communication n'est faite à ce sujet car l'accès y est très règlementé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Mme Caroline RICARDEAU au poste de secrétaire générale à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h25.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude CHAUVEAU

Le Maire,  
Pascal KNOPP.



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 22 février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **POUILLY SUR LOIRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur KNOPP Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024-Seconde convocation

**PRESENT(E)S :** Mmes et Mrs Pascal KNOPP – Jean-Claude CHAUVEAU – Sylvie PABIOT – Valérie BOËLL – Isabelle BONNARD – Mathieu BLANCHET – Jean-Michel GAUDRY – Benjamin MASI – Philippe-Denis FÉE – Nelly VANSTAEN.

**ABSENT(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme Francine BOUCHARD donne pouvoir à Mme Isabelle BONNARD, Mme CROTTET FIGEAT donne pouvoir à Mme Sylvie PABIOT, M. Michel LAMBERT donne pouvoir à M. Pascal KNOPP, M. Damien GUYOT donne pouvoir à M. Jean-Claude CHAUVEAU et Mme Virginie VEYRAT donne pouvoir à M. Benjamin MASI.

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Mmes et Ms Régis KROPFELD, Arnaud MOREUX, Cindy HUMBERT et Émilie LÉTÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Isabelle BONNARD

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2024
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024
3. Approbation du compte de gestion-Budget Eau et Assainissement 2023
4. Approbation du compte administratif-Budget Eau et Assainissement 2023
5. Affectation du résultat d'exploitation – Budget Eau et Assainissement 2023
6. Approbation du compte de gestion-Budget Commune 2023
7. Approbation du compte administratif-Budget Commune 2023
8. Affectation du résultat – Budget Commune 2023
9. Création d'une régie communale pour achats sur internet
10. Changement des limites d'agglomération lieu-dit « Le Bouchot »
11. Modalités de concertation pour la définition des ZAER
12. Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et indique qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation, à la suite de l'absence de quorum constatée à la séance du 12 février 2024. Le quorum n'est donc pas requis.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2024 est adopté à :

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 1

#### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 3-4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Budget eau et assainissement 2023

Le Conseil municipal réuni hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de M. Jean-Claude CHAUVEAU, Maire Adjoint examine le compte administratif du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU	RECETTES OU	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
	DÉFICIT	EXCÉDENTS				
Résultats reportés	0,00	80 920,89	0,00	175 594,70	0,00	256 515,59
Opérat. de l'exercice	436 769,08	444 403,19	204 641,44	198 643,55	641 410,52	643 046,74
<b>TOTAUX</b>	<b>436 769,08</b>	<b>525 324,08</b>	<b>204 641,44</b>	<b>374 238,25</b>	<b>641 410,52</b>	<b>899 562,33</b>
Résultats de clôture		88 555,00		169 596,81		258 151,81
Restes à réaliser			199 087,00	0,00	199 087,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>436 769,08</b>	<b>525 324,08</b>	<b>403 728,44</b>	<b>374 238,25</b>	<b>840 497,52</b>	<b>899 562,33</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>88 555,00</b>		<b>-29 490,19</b>		<b>59 064,81</b>

Les résultats du compte administratif sont en conformité avec ceux du compte de gestion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### 5. Affectation de résultat - Budget eau et assainissement 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice de 2023,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 5 997,89 € et un excédent de fonctionnement de 7 634,11 €.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 6-7. Approbation du compte de gestion et du compte administratif - Budget commune 2023

Le Conseil municipal réuni hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de M. Jean-Claude CHAUVEAU, Maire Adjoint examine le compte administratif du budget de la commune qui s'établit comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU	RECETTES OU	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
	DÉFICIT	EXCÉDENTS				
Résultats reportés	0	1 406 256,62	0	976 888,40	0	2 383 145,02
Opérat. de l'exercice	1 515 453,65	1 702 117,33	948 228,33	1 447 791,13	2 463 681,98	3 149 908,46
<b>TOTAUX</b>	<b>1 515 453,65</b>	<b>3 108 373,95</b>	<b>948 228,33</b>	<b>2 424 679,53</b>	<b>2 463 681,98</b>	<b>5 533 053,48</b>
Résultats de clôture		1 592 920,30		1 476 451,20		3 069 371,50
Restes à réaliser			2 097 719,74	244 078,30	-1 853 641,44	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 515 453,65</b>	<b>3 108 373,95</b>	<b>3 045 948,07</b>	<b>2 668 757,83</b>	<b>4 561 401,72</b>	<b>5 777 131,78</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>1 592 920,30</b>	<b>-377 190,24</b>			<b>1 215 730,06</b>

Les résultats du compte administratif sont en conformité avec ceux du compte de gestion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### 8. Budget commune 2023 – Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice de 2023,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 186 663,68 € et un excédent d'investissement de 499 562,80 €.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **9. Création d'une régie communale pour achats sur internet.**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'instituer une régie d'avance auprès du service administratif de la commune de Pouilly sur Loire, afin de permettre l'achat de petits matériels et fournitures courantes ainsi que des consommables sur Internet.

Cette régie est installée au siège de la mairie 50 rue Waldeck Rousseau 58150 Pouilly sur Loire.

La régie paie les dépenses suivantes :

1) achat de petits matériels et fournitures courantes pour un montant maximum de 2 000 €

2) achat de consommables pour un montant maximum de 500 €

Les dépenses sont payées selon le mode de règlement suivant : paiement par carte bancaire;

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2500 €.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **10. Changements des limites d'agglomération au lieu-dit « Le Bouchot »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que les communes de Pouilly-sur-Loire et Saint-Andelain souhaitent modifier les limites d'agglomération des RD 28, RD 503 et de la voie communale route de l'Abbaye. En effet, la commune de Pouilly-sur-Loire a reçu du Département une information relative à cette modification sur laquelle la commune de Saint-Andelain doit également délibérer, le hameau du Bouchot étant sur ces deux communes.

Sur la commune de Pouilly sur Loire, les panneaux d'entrée seront placés sur la RD 28 au PR1+695, sur la RD 503 au PR1+495 et sur la voie communale route de l'Abbaye jusqu'à la dernière maison en sortant du Bouchot.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **11. Modalités de concertation pour la définition des ZAER**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, et être transmise au référent préfectoral dans la Nièvre.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 22 février 2024 au 8 mars 2024.

Il propose de se limiter au photovoltaïque sur bâtiment.

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **12. Informations diverses**

**Monsieur le Maire donne les informations suivantes :**

- Revitalisation du Centre Bourg

Le chantier du parking de la poste devrait être terminé mi-mars, enrobé fait.

Une demande de planning prévisionnel a été faite auprès de l'entreprise MERLOT TP. Une communication sera adressée indiquant les différentes tranches de travaux de la rue Waldeck Rousseau.

Les aménagements paysagers sur le parking des écoles se poursuivent.

- Dates des prochaines réunions

Les dates des prochaines réunions sont rappelées :

- o Commission travaux et camping : 12 mars à 18h30
- o Commission affaires scolaires : 13 mars à 18h30
- o Conseil Municipal : report du conseil municipal du 20 mars au 21 mars à 18h30
- o Commission finance : 4 avril à 18h30
- o Conseil Municipal : 10 avril à 18h30

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance  
Mme Isabelle BONNARD

Le Maire  
M. Pascal KNOPP



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **POUILLY SUR LOIRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur KNOPP Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

**PRESENT(E)S** : Mmes et Mrs Pascal KNOPP – Mme Françoise CROTTET FIGEAT - Jean-Claude CHAUVEAU – Damien GUYOT - Sylvie PABIOT — Régis KROPFELD - Isabelle BONNARD — Jean-Michel GAUDRY – Émilie LÉTÉ - Benjamin MASI – Nelly VANSTAEN.

**ABSENT(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Francine BOUCHARD donne pouvoir à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT, M. Michel LAMBERT donne pouvoir à M. Jean-Claude CHAUVEAU, M. Mathieu BLANCHET donne pouvoir à M. Damien GUYOT, Mme Virginie VEYRAT donne pouvoir à M. Benjamin MASI.

**ABSENT(E)S** : Mmes et Ms Valérie BOËLL, Arnaud MOREUX, Cindy HUMBERT et Philippe-Denis FÉE

M. Damien GUYOT a été élu secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024
2. Définition des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables sur son territoire
3. Avenant à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme
4. Mise à jour du tableau des effectifs
5. Candidature à l'appel à projets du SIEEEN phase travaux
6. Actualisation du plan de financement de l'opération relative à la réhabilitation des deux cabinets médicaux et d'un logement
7. Informations diverses
  - a. Point d'avancement des travaux de revitalisation du centre-bourg
  - b. Schéma de cohérence territorial – Air Énergie Climat

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et indique que le quorum est atteint.

#### 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal du 22 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 2 – Définition des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables sur son Territoire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

Un registre de concertation présentant les zones d'accélération envisagées par la commune a été mis à disposition en mairie du 26 février 2024 au 8 mars 2024 pour permettre au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 0 personne ayant consigné des observations sur le registre

A la suite de ces éléments, le Conseil valide les zones d'accélération sur la commune de Pouilly-sur-Loire de la façon suivante :

- Éolien : il est proposé d'exclure toute implantation d'éolien afin de préserver le patrimoine naturel et paysager de la commune, qui en fait sa richesse et son attrait touristique
- Hydroélectricité : non concerné
- Chaleur renouvelable : pas de projet identifié ou en réflexion
- Méthanisation : il est proposé d'exclure toute implantation de méthaniseur sur la commune
- Photovoltaïque au sol : pas de zones artificialisées, dégradées ou agricoles identifiées comme opportune sur la commune pour le développement de projet
- Photovoltaïque sur bâtiment : l'ensemble des zones urbanisées peut être classé comme zone d'accélération, à l'exception des bâtiments situés dans un périmètre protégé (Monument Historique).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**IDENTIFIE** les zones d'accélération exposées ci-avant pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Nièvre,
- à la Communauté de Communes Cœur de Loire,

**Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 2 (Damien GUYOT et Mathieu BLANCHET)**

## 3 – Avenant à la convention d'instruction des autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) et de la loi n°2023 – 13222 de finances pour 2024 du 29 décembre 2023, la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des Maires est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie propose d'instruire les autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure dans le cadre de la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et Nièvre Ingénierie.

En conséquence, Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à la convention en date du 19 septembre 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Pouilly sur Loire et Nièvre Ingénierie. Cet avenant intègre l'instruction par l'ATD Nièvre Ingénierie des autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure de la commune de Pouilly sur Loire et fixe les tarifs applicables en la matière.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **ACCEPTE** l'avenant numéro 2 à la convention en date du 19 septembre 2019 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre la commune de Pouilly sur Loire et Nièvre Ingénierie
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

**Pour :15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

## 4 - Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de Pouilly-sur-Loire comme suit :

➔ Emplois permanents

Filière	Statut	Catégorie	Grade	libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire
Administrative	Titulaire	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent administratif polyvalent	Services administratifs	35h
Administrative	Titulaire	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent administratif polyvalent	Services administratifs	35h
Administrative	Titulaire	C	Adjoint administratif territorial	Agent administratif polyvalent	Services administratifs	35h
Administrative	Titulaire	A	Attaché Territorial	Secrétaire Générale	Services administratifs	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des locaux	Cantine/ménage	25h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent de cantine et d'entretien des locaux	Cantine/ménage	26,22h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent de cantine et d'entretien des locaux	Cantine/préparation repas ménage	30h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Stagiaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Stagiaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	services techniques	35h
Technique	Titulaire	C	Agent de maîtrise	Responsable Service Technique	services techniques	35h
Technique	Stagiaire	C	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des locaux	école maternelle/ménage	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent faisant fonction d'ATSEM	école maternelle	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent faisant fonction d'ATSEM	école maternelle	35h
Technique	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent faisant fonction d'ATSEM	école maternelle	35h

➔ Emplois non permanents

Filière	Statut	Catégorie	Grade	libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire
Technique	Contractuel	C	Adjoint technique territorial	Agent faisant fonction d'ATSEM	école maternelle	35h
Technique	Contractuel	C	Adjoint technique territorial	Agent de cantine et d'entretien des locaux	Préparation des repas	18h
Technique	Contractuel	C	Adjoint technique territorial	Agent de cantine et d'entretien des locaux	Cantine école élémentaire	16h

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 5 – Candidature à l'appel à projets du SIEEN phase travaux

Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des Bâtiments Publics du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre et propose aux membres du Conseil municipal de candidater à cet Appel à Projet dans le cadre du projet de réhabilitation des deux cabinets médicaux et d'un logement pour une aide financière accordée en **phase TRAVAUX**.

Dans le cadre de cette aide, il précise que si la Commune de Pouilly-sur-Loire est désignée lauréate, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant au maximum à 35% du montant HT des postes de rénovation énergétique (50% du montant HT sur les postes de travaux utilisant des matériaux biosourcés), et plafonnée à 50 000 € par projet dans le cas d'un bâtiment de type ERP et 25 000 € dans le cas d'un logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide** de candidater à l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SIEEEN,
- **atteste** la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet et s'engage à le respecter,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **s'engage** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification de la convention d'attribution de l'aide.
- **s'engage** à laisser le bénéfice de ses Certificats d'Economie d'Energie au SIEEEN, conformément au règlement de l'appel à projets.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 6 - Actualisation du plan de financement de l'opération relative à la réhabilitation des deux cabinets médicaux et d'un logement

Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation des deux cabinets médicaux et du logement, Monsieur le Maire fait part du plan de financement prévisionnel actualisé, à la suite notamment des notifications reçues de la part des financeurs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Lot 1 - TERRASSEMENT	20 230,80 €	SIEEEN - PHASE ETUDE	6 021,80 €	1,20%
Lot 2 - MACONNERIE CARRELAGE	126 540,70 €	SIEEEN - PHASE TRAVAUX	50 000,00 €	9,97%
Lot 3 - CHARPENTE COUVERTURE	30 501,60 €	REGION BFC Dépenses éligibles : 238 750,54 - 50%	119 375,27 €	23,80%
Lot 4 - MENUISERIE	90 685,92 €	ETAT - FDS VERT dépenses éligibles : 348 124 € - 50%	174 062,00 €	34,70%
Lot 5 - SERRURERIE	9 155,00 €	AUTOFINANCEMENT	152 105,55 €	30,33%
Lot 6 - PLATERIE ISOLATION	61 652,40 €			
Lot 7 - CHAUFFAGE VENTILATION	78 573,05 €			
Lot 8 - ELECTRICITE	27 058,75 €			
HONORAIRES SIEEEN	30 043,00 €			
HONORAIRES SEITH	11 800,00 €			
HONORAIRES ICB DAGALLIER FOUCHET	1 100,00 €			
TEST ETANCHEITE A L'AIR	1 300,00 €			
Etude repérage amiante avant travaux	2 318,40 €			
étude géotechnique	2 640,00 €			
HONORAIRES SPS	3 815,00 €			
HONORAIRES CT	4 150,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>501 564,62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>501 564,62 €</b>	<b>100%</b>

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Pour : 11

Contre : 1 (Régis KROPFELD)

Abstention : 3 (Émilie LÉTÉ, Benjamin MASI et Virginie VEYRAT)

## 7. INFORMATIONS DIVERSES

### Point d'avancement des travaux de revitalisation du centre-bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de revitalisation du centre-bourg :

- Le travail en demi-chaussée rue Waldeck Rousseau est en cours et se poursuit normalement
- La recherche des branchements en plomb est également en cours afin de procéder à leur remplacement
- Travail en cours sur le réseau d'assainissement, un curage du réseau a été effectué afin de faire circuler une caméra et de détecter d'éventuelles fuites ou réparations à entreprendre
- Les plantations sont en cours sur le parking de la poste
- Les abris vélos ont été installés en régie
- L'arrivée de l'abri parents pour le parking de l'école est prévue fin avril
- L'entrée de l'école élémentaire a été sécurisée avec l'installation d'un visiophone sur le portail

### Schéma de cohérence territoriale – Air Énergie Climat

Madame CROTTET-FIGEAT présente le Schéma de cohérence territoriale-Air Energie Climat porté par la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Le SCoT-AEC est un document de planification territoriale qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné. Il se construit en trois étapes qui permettent de définir les documents qui le composent :

- Le diagnostic territorial : il dresse un état des lieux du territoire : ses atouts, ses dynamiques, ses projets, ses opportunités mais aussi ses pistes d'amélioration
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) : il décline les grandes orientations répondant aux besoins et enjeux du territoire
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs : il définit les règles communes pour mettre en place le projet de territoire

Le Scot-AEC de Cœur de Loire fusionne :

- un SCoT (un Schéma de Cohérence Territoriale) qui, sur 20 ans, définit un cadre de référence en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements et d'économie
- et un PCAET (un Plan Climat Air Energie Territorial) qui, sur 6 ans, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter au changement climatique et à développer les énergies renouvelables.

Les étapes de l'élaboration du SCOT-AEC sont les suivantes :

Phase 1 : Le Diagnostic de décembre 2023 à avril 2024

Phase 2 : Le Projet d'aménagement stratégique de mai 2024 à septembre 2024

Phase 3 : Le Document d'orientation et d'objectifs et le programme d'actions d'octobre 2024 à décembre 2024

Phase 4 : La Formalisation et l'arrêt de projet d'avril 2025 à juin 2025

Phase 5 : Les Enquêtes publiques, l'approbation et l'opposabilité de juillet 2025 à février 2026

Chaque étape d'élaboration du SCoT-AEC se fera en concertation avec les habitants et acteurs du territoire (services de l'Etat, chambre d'agriculture, syndicats viticoles, réserve naturelle, Conseil régional, Conseil départemental...) en prenant en compte l'ensemble environnant des territoires voisins.

Un registre est mis à disposition du public en mairie et une réunion publique sera organisée par le Communauté de Communes Cœur de Loire le 4 juin 2024.

### Questions diverses

Monsieur le Maire précise que des questions ont été transmises tardivement par courriel par M. Benjamin MASI. Il est rappelé que le délai d'envoi des questions est fixé à 3 jours avant la date de la réunion, afin d'être en mesure d'y apporter des réponses.

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu : « Le parking des écoles est maintenant presque terminé. Cependant, nous avons, a priori, une grosse problématique avec cet ouvrage. En effet, le choix des entreprises a été de le surélever fortement ce qui entraîne de gros désagréments pour le voisinage. D'abord car nous avons créé des vis-à-vis et que le parking est retenu par le mur de droite en entrant, mur qui n'a pas été conçu avec cette contrainte.

Mes questions sont donc les suivantes:

Allons-nous proposer des solutions aux riverains pour qu'il n'y ait plus ces vis-à-vis?

Allons-nous faire des études pour savoir si le mur va pouvoir résister dans le temps avec cette rehausse de parking ?»

Monsieur le Maire précise que le paysagiste en charge de l'implantation des arbustes, la SARL Franck RENIER, ainsi que l'architecte paysagiste en charge de cette opération, le cabinet ROCHER ROUGE, nous ont informé que la taille des haies pouvait se faire jusqu'à 2 mètres de haut, protégeant ainsi du vis-à-vis des propriétés voisines.

Les murs sont protégés de la terre végétale non compactée, par une bâche étanche afin d'éviter les infiltrations d'eau ainsi que la propagation des racines sur le mur.

Pour la question sur les risques par rapport à la résistance des murs, Monsieur le Maire précise que la société SAFEGE (Maîtrise d'œuvre de l'opération) a été sollicitée. Des études préalables ont été menées mais une réponse plus précise sera donnée dès son retour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine Commission Finances se tiendra le 4 avril 2024 et le prochain Conseil Municipal le 10 avril 2024.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance  
M. Damien GUYOT

Le Maire  
M. Pascal KNOPP



LE COQ HARDI  
HOTEL • RESTAURANT  
\*\*\*



UNE TABLE REMARQUABLE  
AU COEUR DE LA ROUTE DES VINS

Alchimie des mets  
& des vins

À votre service  
pour vos repas de fête  
ou familiaux



42, Avenue de la Tuilerie  
58150 Pouilly-sur-Loire  
03 86 39 12 99  
lecoqhardi@orange.fr  
lecoqhardi.fr

Il y a maintenant une année, nous demandions à la majorité de l'audace dans leur gestion. De l'audace car notre commune en mérite et surtout car nous en avons besoin. Le budget primitif 2024, hélas, ne l'est pas !

Rien à dire sur la gestion, nous sommes une commune riche avec des excédents de fonctionnement et d'investissement que bien d'autres collectivités nous envient et cela grâce notamment à un énorme travail de recherches de subventions.

Cependant, depuis maintenant quatre ans que nous sommes élus, nous demandons de mettre en place une véritable politique en faveur de nos jeunes. Nous avons bien réussi à mettre au budget un city parc il y a deux ans, balayé d'un revers de manche sans aucune possibilité d'en débattre l'année d'après, depuis plus rien...

Nos bâtiments municipaux sont dans un état de délabrement déplorable, nous perdons des milliers d'euros chaque année en payant des taxes, impôts, pour des bâtiments vides ou impropres à la location. Nous déplorons également quelques problèmes d'entretien à l'exemple du monument aux morts qui n'avait pas été nettoyé pour la commémoration du 8 mai.

Nous devons depuis cette année payer plusieurs milliers d'euros pour l'entretien des caméras de surveillance qui ne surveillent pas grand-chose... Nous venons d'acheter un bâtiment à côté de la mairie qui va nécessiter beaucoup de travaux mais rien n'est programmé... encore un bâtiment vide sur l'axe principal de la commune.

Les travaux de cet axe se déroulent bien, c'est une bonne chose, mais avec les beaux jours qui devraient arriver, nous devons absolument mettre en place des ouvrages sur les quais de Loire afin de lutter efficacement contre les excès de vitesse. En effet, avec la mise en place de la déviation du centre ville, l'arrivée des touristes notamment de la Loire à vélo et les nombreux promeneurs nous devons sécuriser cette route, c'est une demande récurrente de notre liste depuis le début du mandat.

Avec le vote du budget, nous avons voté les subventions aux associations. Notre groupe a souhaité qu'un travail en profondeur soit fait pour que nous arrêtions d'attribuer des subventions sans même étudier les dossiers ou regarder l'activité de chacune d'elle. Le tissu associatif Pouillysois est riche et nous savons qu'il participe largement à l'animation de notre ville. Nous devons favoriser et accompagner l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, les associations sportives et culturelles ont un rôle essentiel. C'est pourquoi, nous avons également demandé l'augmentation du montant de cette ligne budgétaire. Nous avons été entendus. Lors d'une commission des finances nous avons pu étudier les dossiers, nous avons même réussi à augmenter de quelques centaines d'euros l'enveloppe globale. Cependant, nous nous sommes aperçus que la majorité des dossiers présentaient des incohérences ou des erreurs. Afin de vous aider, Benjamin MASI se propose de vous accompagner dans la rédaction de ces derniers notamment dans le montage de vos budgets prévisionnels, pour cela vous pouvez le contacter par mail à [b.masi@orange.fr](mailto:b.masi@orange.fr)

Une chose qui est très regrettable, c'est qu'encore une fois, à cette commission, seuls les membres de l'opposition municipale étaient présents avec M. le Maire. Cet absentéisme est de plus en plus problématique pour le bon fonctionnement de la mairie. Nous sommes très conscients que certains évènements font que des élus ne peuvent être présents aux Conseils municipaux ou commissions et nous le comprenons, cependant, par deux fois nous avons été en défaut de quorum et de surcroît pour le vote du budget ce qui a entraîné l'annulation d'un vote par la préfecture et le report d'un conseil.

En même temps que le vote du budget de la commune, nous votons le budget eau/assainissement. Nous avons demandé et serons vigilants de l'effectivité car il y a urgence de changer l'ensemble des raccordements au plomb encore trop nombreux sur notre commune. En effet, comme vous le savez le plomb est responsable de nombreuses maladies notamment infantiles. A la lecture du rapport sur la qualité de l'eau, nous nous sommes aperçus qu'il y avait encore plus d'une centaine de raccordement de ce type ce qui est interdit depuis plus de 10 ans. Pour information, le remplacement de ces canalisations et raccordements aurait du être effectué au regard de la loi avant décembre 2013.

Enfin, nous terminerons ce mot par une pensée particulière pour les professionnels du monde agricole et viticole qui ont encore cette année, dû faire face aux gelées. Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été en espérant que le soleil revienne vite et nous remercions par avance les organisateurs des festivités estivales ainsi que ceux qui ont œuvré pendant le printemps. N'oubliez pas de venir voter le 9 juin prochain pour nos députés au Parlement européen entre 8H00 et 18H00 à la salle des fêtes, nous y serons présents tout au long du scrutin.

**vos élus pour le groupe « Pouilly l'Audacieuse »**

<b>Benjamin MASI :</b>	<b>Conseiller municipal et communautaire</b>
<b>Virginie VEYRAT :</b>	<b>Conseillère municipale</b>
<b>Philippe-Denis FEE :</b>	<b>Conseiller municipal</b>

contact@agoraphoto.fr



le Printemps est là !



et la Nature se réveille...



Mai 2024



f agoraphoto.lv

https://agoraphoto.fr

